



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE MEYNES

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, ET LE VINGT MARS À 19 heures, se sont réunis les membres du Conseil Municipal, légalement convoqué en session ordinaire, par son Maire sortant, M. Fabrice FOURNIER

Etaient présents : M. Fabrice FOURNIER, M. Clément MONNIER, Mme Alexandra MORAND, M. Stéphan LAUTHIER, Mme Sabine SERRANO, M. Grégory ROMAN, Mme Patricia PIERREDON, Mme Morgane CASTAN, M. Brice VOULAND, Mme Martine COLOMINA, M. Bastien VALENTE, Mme Omayya FOLGADO, M. Didier DAVID, Mme Angélique RETZER, M. Patrick COMTE, M. Sébastien MERADI, Mme Carole BICHAREL, M. Camille RIQUIER, Mme Sonia MARY, M. Jérôme MARMOTAN, Mme Amandine VINCART, M. Joël DEYDIER,

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents :

Mme Karine SOULET, qui a donné pouvoir à Mme Alexandra MORAND pour voter en son nom

Mme Alexandra MORAND est désignée, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT, secrétaire de séance

NOMBRES DE MEMBRES

En exercice	Présents	Votants
23	22	23

DATE DE LA CONVOCATION

16/03/2026

DATE D'AFFICHAGE DE L'ORDRE DU

JOUR

16/03/2026

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

N° 2026-014 : ADOPTION REGLEMENT INTERIEUR

Monsieur le Maire expose que conformément à l'article L 2121-8 du Code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois de son installation.

M. le Maire présente au conseil municipal les principales dispositions contenues dans le projet du règlement préalablement transmis à chaque conseiller municipal. Ce règlement fixe notamment :

- les règles de présentation et d'examen ainsi que la fréquence des questions orales ;
- les conditions de consultation des projets de contrats ou de marchés.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, **PAR VINGT ET UNE VOIX POUR ET DEUX ABSTENTIONS (Mme Amandine VINCART, M. Joël DEYDIER)**

DECIDE d'adopter ce règlement intérieur dans les conditions exposées par M. le Maire.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire

Pour extrait conforme

Le Maire

